

PBF/BDI/C-2 & PBF/BDI/C-3

« Réduction et suppression des règlements de compte par la relance du programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les Cours et Tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire » - Projet "Arrêts et jugements"

« Réhabilitation du système judiciaire de base par une réduction des conflits au sein des communautés par le biais de la construction et l'équipement des Tribunaux de Résidence » - projet "Tribunaux de résidence"

Les projets **Arrêts et jugements et Tribunaux de résidence** sont deux des 18 projets PBF mis en œuvre au Burundi dans le cadre de la Consolidation de la Paix. Sous la tutelle du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, les projets ont été exécutés avec l'appui du PNUD et de la Section Intégrée Justice et Droit de l'Homme du BINUB. Le budget alloué à ces deux projets étaient respectivement de US\$ 4,812,150 (projet **Arrêts et jugements**) et US\$ 1,500,000 (projet **Tribunaux de Résidence**). Les activités du projet **Arrêts et jugements** ont débuté en août 2007 et ont couvert les 17 provinces du Burundi tandis que celles du Projet « **Tribunaux de Résidence** » ont débuté en mars 2008 et ont couvert 4 Provinces (Ngozi, Makamba, Mwaro, Rutana). Les deux projets ont clôturé les activités en février 2009.

Objectifs principaux:

- Aider les citoyens à rentrer dans leurs droits, et éviter qu'ils se fassent justice eux-mêmes, renforcer les capacités de l'appareil judiciaire et contribuer ainsi au retour de la confiance en la justice indispensable à la consolidation de la paix ;
- Rapprocher les services judiciaires des justiciables et garantir l'indépendance de la magistrature par la construction et l'équipement des Tribunaux de Résidence.

Pourquoi le choix d'un tel projet?

La longue période de turbulence sociopolitique qui a affectée le Burundi n'a pas épargné le secteur de la Justice. Les infrastructures publiques et privées dont les Tribunaux de Résidence ont été détruites et/ou pillées ; celles qui n'ont pas été touchées se trouvaient dans un état de délabrement, faute d'entretien. De plus, l'insécurité et le manque de moyen de déplacement pour les juges n'ont pas permis de poursuivre les descentes sur terrain pour l'exécution des décisions rendues ou les constats des affaires en instance. Avec les objectifs clés ci-après, les projets **Arrêts et jugements** et **Tribunaux de Résidence** devaient aider le pays à relever ces défis :

- Permettre aux juges de rendre des décisions judiciaires dans un délai raisonnable avec équité pour amener la population à retrouver la confiance en l'appareil judiciaire et éviter les cas de justice populaire, notamment les assassinats et contribuer ainsi à la consolidation de la paix ;
- Améliorer les conditions de travail des juges et garantir leur indépendance par la construction et l'équipement des Tribunaux de Résidence, pour la promotion de la justice de proximité .

Principales réalisations:

- 17 Tribunaux de Résidence ont été construits et équipés,
- Programme de renforcement des capacités en management des Cours et Tribunaux exécutés en faveur de 912 magistrats, greffiers et huissiers ;
- 1,649 cas ont été constatés,
- 2,355 dossiers ont été exécutés,
- 8,954 anciens dossiers ont été jugés,
- 1,849 anciens dossiers ont été exécutés,
- 2,551 nouveaux dossiers ont été jugés,
- 506 nouveaux dossiers ont été exécutés,
- 11,505 dossiers au total ont été jugés,
- 1,603 descentes sur terrain ont été effectuées par les magistrats pour constat et exécution.

« L'appropriation et le bon usage de ces infrastructures d'intérêt communautaire par les bénéficiaires, permettront au personnel de la justice de mieux effectuer leur travail et faire de la Justice une fierté pour tous les burundais. **« Rapprocher la justice des justiciables est le meilleur moyen d'amener les populations à recourir de moins en moins aux règlements de compte et de s'atteler aux travaux de développement ».**



Jean Bosco NDIKUMANA, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Impacts et changements enregistrés

- Retard dans le constat des affaires en instance et d'exécution des arrêts et jugements a été résorbé,
- Restauration de la confiance de la population en l'appareil judiciaire avec comme conséquence la diminution du nombre de cas de justice populaire,
- Renforcement des capacités des magistrats, greffiers et huissiers auprès des différents Cours et Tribunaux a facilité les constats et les exécutions des jugements rendus, avec des équipements appropriés,
- Renforcement de la collaboration entre le BINUB, le Ministère de la Justice et des partenaires de la justice, notamment l'Union Européenne à travers son programme Gutwara Neza,
- Mise en place d'un groupe de réflexion sur la pérennisation des acquis du projet a été mis en place.